



LE PRÉSIDENT

Nos Réf :
D-AGGLO-DMTUS-201600090
Dossier suivi par Simon REULIER
☎ 02 38 78 76 21

Bureau d'Enquêtes sur les Accidents de
Transport Terrestre
Monsieur le Directeur
Tour Pascal B
92055 LA DEFENSE CEDEX

Orléans, le **31 AOUT 2016**

Objet : Rapports d'enquête technique sur la collision entre une rame de tramway et une voiture survenue le 23 avril 2010 à Olivet (45) et sur la collision entre une rame du tramway d'Orléans et un autocar survenue le 25 juin 2011 à Fleury-les Aubrais (45)

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception des rapports d'enquête technique réalisés par le BEA-TT sur la collision entre une rame du tramway d'Orléans et une voiture survenue le 23 avril 2010 à Olivet (45) et sur la collision entre une rame du tramway d'Orléans et un autocar survenue le 25 juin 2011 à Fleury-les Aubrais (45).

Depuis ces événements, des actions ont été entreprises par la Communauté d'agglomération. Concernant l'accident qui s'est produit le 23 avril 2010 au carrefour 620, rue de Châteauroux à Olivet, le bureau d'enquête sur les accidents de transports terrestres a émis trois recommandations dont deux adressées à la Communauté d'agglomération d'Orléans Val-de-Loire.

A la suite de l'accident des aménagements provisoires ont été réalisés pour réduire la vitesse d'approche des véhicules routiers en diminuant la largeur de la chaussée à une voie par sens à proximité de la traversée de la plate-forme tramway.

Les travaux pour le réaménagement définitif de ce carrefour auront lieu durant l'été 2017.

Sur la recommandation type R1, le réaménagement permettra d'améliorer la perception de l'intersection par les usagers de la route, de réduire leur vitesse d'approche et d'optimiser le cycle des feux. Les feux routiers type R11j seront remplacés par des feux type R11v.

Sur la recommandation R2, le poteau supportant la ligne aérienne de contact incriminé dans l'accident sera déplacé hors de la zone à laisser libre d'obstacles fixes.

A la suite à l'accident qui s'est produit au carrefour de la rue Ferragu et de la rue Berthelot sur la commune de Fleury-les-Aubrais le 25 juin 2011, le BEA-TT a émis deux recommandations dont une est adressée à la communauté d'agglomération d'Orléans Val-de-Loire.

Sur la recommandation type R1, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- Le feu VL a été dédoublé en pied de plate-forme afin d'assurer la visibilité réciproque des rames de tramway et des véhicules routiers arrêtés aux feux ;
- La reprise de vitesse à 30 km/h pour les tramways a été déplacée après le carrefour pour que ce dernier soit franchi à 20 km/h ;
- Le délai d'annonce aux conducteurs de tramway de la prise en compte de leur rame par le contrôleur de carrefour a été retardé.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire concernant ces dossiers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée



Charles-Eric LEMAIGNEN

Copies :

STRMTG

DDT du Loiret - Service Loire Risques Transports

Keolis Val de Loire